

CN D

Fiche #10 — S'appuyer sur les textes officiels pour construire un parcours d'éducation artistique et culturelle en danse de la maternelle au baccalauréat

Programmes lycée – voie technologique 2nd / 1^{ère} / terminale pour la danse

2^{nde} : enseignement optionnel « Culture et pratique de la danse » **BO n°31 du 29 août 2019**

1^{ère}, Terminale : enseignement de spécialité / Série sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)

BO n°31 du 29 août 2019

Classe de seconde – culture et pratique de la danse

Programme d'enseignement optionnel de culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre de seconde générale et technologique

Préambule général commun aux trois domaines artistiques

L'enseignement optionnel de culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre accueille en classe de seconde les lycéens qui, motivés par une pratique soutenue de leur art, souhaitent en faire une composante de leur parcours de formation, progresser vers une maîtrise technique enrichie d'une culture large et structurée. En danse et en musique, ces élèves intègrent dans un nouveau cadre scolaire le parcours de formation artistique qu'ils poursuivent pour la plupart depuis plusieurs années au sein d'un établissement artistique. En théâtre, les élèves débutent le plus souvent au sein de cette option un parcours structuré de formation à l'art dramatique.

Arrivant au lycée, tous les élèves ont reçu une formation artistique dans le domaine de l'éducation musicale, des arts plastiques et de l'histoire des arts, formation enrichie des activités sportives artistiques proposées dans le cadre de l'éducation physique et sportive. Ils ont eu l'occasion de mener des projets de diverses natures dans le cadre des enseignements disciplinaires (chorale, orchestre, galerie d'établissement notamment) ou bien dans celui d'ateliers artistiques en lien avec des artistes professionnels, ou encore à l'occasion d'actions relevant de l'éducation artistique et culturelle proposée par leur établissement. Certains d'entre eux enfin ont suivi un parcours en classe à horaires aménagés en danse, musique ou théâtre.

Ces parcours antérieurs ont présidé la plupart du temps au choix de l'enseignement optionnel de culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre au lycée. L'enseignement doit donc répondre aux aspirations, attentes et besoins des élèves, tous motivés par la pratique de leur art et désireux d'en approfondir les techniques propres comme de les nourrir de savoirs organisés sur la culture générale et artistique.

Dans chaque domaine, la diversité des parcours antérieurs est une richesse prise en compte par l'équipe pédagogique partenariale en charge de cet enseignement. Elle permet à chaque élève d'interroger, au contact des autres, sa pratique et sa motivation, d'enrichir ses perspectives artistiques et de préciser son projet d'orientation au terme de l'année de seconde.

Si le suivi de cet enseignement optionnel n'est pas une condition impérativement requise pour cela, il conduit naturellement à l'entrée en cycle terminal de la série Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) qui permet aux élèves de combiner une formation à l'art et une éducation par l'art. Dans le domaine artistique qu'il aura choisi, chaque élève peut en effet à ce niveau largement approfondir ses compétences et connaissances dans la perspective d'un projet plus précis d'orientation professionnelle et de poursuite d'études supérieures que celle-ci appelle.

Dans chaque domaine, l'enseignement optionnel de culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre associe, sous forme de volets, des contenus relevant de la pratique artistique (techniques dans une discipline dominante et techniques connexes, projets individuels et collectifs) et d'autres concernant la culture liée au domaine choisi et plus généralement artistique (connaissance des œuvres, des genres, des périodes, de l'histoire des arts, pratiques et techniques d'analyse et de commentaire).

Qu'il s'agisse de danse, de musique ou de théâtre, les élèves réalisent des projets d'interprétation et de création, individuellement, en groupe ou en classe entière. Ils peuvent également travailler sur un projet avec d'autres élèves qui suivent un enseignement artistique quel qu'en soit la nature (danse, musique, théâtre mais également option facultative art toutes séries dans un autre domaine). Enfin, l'équipe pédagogique peut solliciter un partenaire extérieur, artiste ou professionnel de la culture afin de tirer pleinement parti de ces démarches.

Dans tous les cas, ces projets enrichissent l'enseignement dispensé et permettent à tous les élèves d'interroger le sens de leur pratique artistique, d'en envisager la poursuite en série S2TMD voire au-delà, de s'approprier des savoirs et des références propres à leur art de prédilection mais également issus d'autres domaines et d'autres pratiques artistiques.

Ces diverses situations de travail gagnent à être nourries de réflexions problématisées engageant les élèves à interroger le sens de leurs pratiques artistiques et des savoirs techniques et culturels qu'ils acquièrent. Relevant de trois champs complémentaires (société, langages, esthétiques), les perspectives choisies chaque année par l'équipe pédagogique ne sont en aucun cas des contenus supplémentaires à étudier mais permettent à l'élève d'interroger son art et de relier les diverses composantes de sa formation.

Les apprentissages des élèves sont évalués conjointement par une équipe plurielle associant les compétences pédagogiques complémentaires apportées par chaque établissement partenaire. C'est particulièrement le cas à l'occasion de la réalisation de projets artistiques qui, quelle que soit leur ambition, mobilisent une grande diversité de connaissances et de savoir-faire.

Architecture des programmes

Pour chaque domaine artistique concerné, le programme est présenté de la façon suivante :

- un préambule spécifique présente les enjeux et objectifs généraux de l'enseignement dispensé en classe de seconde ;
- les champs de compétences développés par chacun des volets de la formation dans des proportions nécessairement variables sont identifiés ;
- les champs de questionnement communs sont déclinés en perspectives fixées par les équipes pédagogiques ;
- les modalités et démarches principales mises en œuvre pour mener les apprentissages sont précisées ;
- les modalités d'une évaluation explicite, informant l'élève sur sa progression en vue des choix d'orientation qu'il aura à faire en fin d'année, sont abordées ;
- la dernière partie du programme présente les volets de contenus de l'enseignement optionnel de culture et pratique de la danse ou de la musique ou du théâtre. Elle précise également les proportions minimales de l'horaire imparti à chacun d'entre eux, l'équipe pédagogique ayant la liberté de répartir le complément selon les orientations du projet pédagogique conventionné entre partenaires et les attentes et besoins des élèves.

Conditions de mise en œuvre de l'enseignement

Équipe pédagogique

Dans chaque domaine artistique, l'enseignement est assuré par une équipe pédagogique associant les compétences des professeurs des établissements partenaires. Il lui revient de convenir de la répartition horaire entre professeurs la mieux adaptée à la poursuite des objectifs fixés par les programmes et précisés par le projet pédagogique concerté et validé par la convention liant les deux établissements. Dans cette perspective, les proportions complémentaires occupées par les volets de contenus sont précisément réparties. Dans tous les cas, chaque établissement partenaire prend en charge a minima 40% du volume horaire total imparti à l'option.

Artistes, professionnels de la culture, institutions culturelles

Des artistes et professionnels de la culture peuvent être sollicités pour enrichir les enseignements, notamment à l'occasion de la réalisation de projets artistiques. Dans tous les cas, les équipes pédagogiques entretiennent une concertation régulière avec les institutions culturelles de leur environnement afin d'amener les élèves à les connaître et à en tirer parti au bénéfice de leur parcours de formation.

Compléments de formation

L'enseignement optionnel dispensé en classe de seconde garantit la qualité de la formation artistique et l'équilibre entre ses différentes composantes. Les élèves qui le souhaitent peuvent profiter de compléments de formation qu'ils suivent, hors parcours scolaire, dans l'établissement partenaire. C'est dans cette perspective que la convention passée entre les établissements tient compte de l'organisation hebdomadaire des enseignements de la classe de seconde et prévoit les aménagements d'emploi du temps nécessaires. Les élèves peuvent ainsi augmenter de façon significative le temps qu'ils consacrent chaque semaine à la pratique artistique.

Enseignement optionnel de culture et pratique de la danse

Préambule

Cet enseignement optionnel s'adresse à des élèves qui disposent d'un niveau satisfaisant en pratique de la danse attesté par l'établissement artistique partenaire et qui portent, sans que ceux-ci soient encore précisément définis, des projets d'orientation voire professionnels dans le domaine artistique. L'enseignement optionnel de culture et pratique de la danse en favorise la réalisation, en assurant une formation artistique qui enrichit la formation générale apportée par les enseignements communs. Il invite l'élève à préciser son projet tout en développant des compétences transversales nécessaires à la réussite de son parcours scolaire quelle que soit l'orientation choisie.

Cet enseignement articule les approches pratiques et culturelles de la danse. L'élève explore un langage gestuel et artistique au service de son expression personnelle, de ses capacités d'interprétation et de composition. Il appréhende les dimensions sensible, poétique et notionnelle des langages chorégraphiques et des arts du corps pour penser, créer et communiquer. Il s'engage dans une pratique de la danse en acquérant des connaissances et des compétences propres à la culture chorégraphique.

Les élèves ayant fait le choix de cet enseignement optionnel ont déjà développé des compétences artistiques variées et affirmées.

Respectueux de ces différences et de ces acquis, l'enseignement dispensé enrichit et diversifie ces compétences, et ouvre de nouvelles perspectives en dépassant les références que les élèves privilégient de prime abord. Si le développement des compétences nécessaires à l'interprétation chorégraphique reste essentiel, celui d'une culture artistique riche, diverse et structurée est tout aussi important. Ainsi, l'élève acquiert progressivement la capacité de porter un regard informé et critique sur la danse, et à réfléchir sur ses différents aspects dans le monde d'aujourd'hui.

Par ailleurs, par la pratique de la danse, il consolide des compétences psychosociales (confiance en soi, concentration, altruisme, aisance dans les communications interpersonnelles, gestion du stress et des émotions, construction d'un regard sur le corps et le monde). Il développe sa créativité, son esprit critique et affirme son engagement individuel et collectif. En se confrontant à l'interprétation et à la composition, il construit des compétences méthodologiques qui contribuent à développer la pratique autonome de son art.

La formation permet ainsi à l'élève de :

- progresser dans l'interprétation chorégraphique dans sa discipline principale et dans une discipline complémentaire ;
- conduire un travail de composition chorégraphique ;
- connaître les différents enjeux et formes de danse dans le monde contemporain ;
- construire un regard critique sur la danse ;
- développer des habiletés transversales relatives à la méthodologie, au travail collaboratif, à la communication et à la confiance en soi.

Compétences travaillées

L'élève enrichit ses compétences à travers des expériences de danseur, de spectateur et de chorégraphe. Ces différentes postures nécessitent la mobilisation et le développement de trois champs de compétences : l'interprétation, la restitution et l'analyse. Ils se développent et s'enrichissent dans la diversité des situations d'apprentissage proposées.

Interprétation

- Perfectionner un vocabulaire chorégraphique.
- S'approprier un langage gestuel.

Restitution

- Présenter une composition chorégraphique individuelle ou collective.
- Rendre compte de son expérience de danseur et de spectateur, à l'écrit et à l'oral.
- Discuter ou débattre de l'art de la danse, à l'écrit et à l'oral.

Analyse

- Mobiliser une méthodologie permettant d'analyser une œuvre.
- Découvrir les savoirs corporels spécifiques à la danse.

Champs de questionnement

Les contenus d'enseignement sont, en tout ou partie, abordés selon des perspectives qui relèvent de trois champs de questionnement principaux : le premier associe la danse à ses contextes sociaux ; le deuxième interroge les langages utilisés en danse ; le troisième porte sur l'histoire et les esthétiques de la danse. Ces perspectives sont arrêtées par l'équipe pédagogique en début d'année scolaire. Elles engagent l'élève à interroger le sens de sa pratique et de ses connaissances artistiques, et à préciser progressivement son projet d'orientation en cycle terminal. Les membres de l'équipe pédagogique saisissent les opportunités présentées par les différentes situations d'apprentissage afin d'amener les élèves à s'approprier ces questionnements et à engager des échanges et des débats, voire des recherches autonomes pour les approfondir. Si les perspectives retenues par l'équipe pédagogique peuvent être abordées successivement, elles peuvent également se rejoindre et se combiner tout au long de l'année scolaire selon les contenus travaillés et les projets menés.

Durant l'année scolaire, les élèves interrogent trois perspectives au moins, chacune relevant d'un champ différent.

Champs de questionnement	Perspectives
Danse et société	<ul style="list-style-type: none"> – Art chorégraphique, engagement et pouvoir – Art chorégraphique et monde contemporain – Art chorégraphique et espaces scéniques
Danse et langages	<ul style="list-style-type: none"> – Art chorégraphique, et autres langages artistiques / nouvelles technologies – Art chorégraphique et dramaturgie – Art chorégraphique et scénographie
Danse et esthétiques	<ul style="list-style-type: none"> – Art chorégraphique, traditions et filiations – Art chorégraphique et diversité des références chorégraphiques – Art chorégraphique, représentations, mises en jeu et discours sur le corps

Modalités et démarches pédagogiques

L'enseignement s'appuie sur une variété de situations pédagogiques favorisant les interactions entre les composantes pratiques et culturelles de la danse. Il invite l'élève à passer de la sensation à la réflexion, de la réflexion à la création et inversement. Dans le souci d'une progression pédagogique efficace, l'enseignement se décline en différentes modalités adaptées aux contenus de formation : travail technique individualisé ou en groupe, travaux en atelier, apports magistraux, comptes rendus critiques, débats entre élèves. Sont ainsi travaillées l'initiation à la méthodologie d'observation d'une œuvre, la découverte et l'expérimentation de systèmes de notation, la sensibilisation aux savoirs du corps, les expériences de spectateur et de danseur, mais aussi la technique et la composition chorégraphique. La tenue d'un carnet de bord dans lequel l'élève, guidé par le professeur, consigne et ordonne différentes expériences de danseur et de spectateur l'aide à porter un regard sur sa pratique et sur celle des autres.

La diversité des profils des élèves réunis en classe exige que soient prises en compte les singularités de chacun. Elle contribue à la richesse du travail mené collectivement, notamment dans les situations de pratique chorégraphique qui sont au cœur de l'enseignement. Ces situations constituent les moments privilégiés où toutes les compétences construites et tous les savoirs acquis nourrissent la sensibilité de chacun et participent à un projet commun. Les situations s'appuient sur le plaisir du partage, qu'il s'agisse de pratiquer ou d'interroger la danse.

Autant que cela est possible, les élèves réalisent des projets collectifs interdisciplinaires qui associent non seulement des élèves musiciens et comédiens, mais aussi d'autres élèves du lycée.

Évaluation des apprentissages

L'évaluation continue des apprentissages relève de la responsabilité de l'équipe pédagogique des établissements partenaires. Elle s'appuie sur une explicitation systématique des objectifs poursuivis et des critères qui permettent d'apprécier les apprentissages. Cette évaluation est au service de la formation et permet à l'élève de se situer dans sa progression.

Contenus d'enseignement

Les enseignements s'organisent en deux volets complémentaires : pratique de la danse et culture de la danse. Chacun est abordé selon plusieurs perspectives qui s'enrichissent mutuellement. Afin de garantir une formation associant de manière équilibrée ces deux volets, le temps de formation impartie à chacun d'entre eux ne peut être inférieur à un tiers de l'horaire disponible. Il revient à l'équipe pédagogique d'utiliser l'horaire complémentaire en fonction des besoins et des attentes des élèves comme des orientations données à son projet pédagogique. Cette répartition est arrêtée au terme d'une concertation menée entre les deux établissements partenaires.

Pratique de la danse

Ce volet articule les perspectives suivantes :

- formation dans la discipline principale (danse classique, danse contemporaine, danse jazz, hip-hop) afin de perfectionner la technique mobilisée en s'appuyant sur un répertoire et un vocabulaire spécifiques ;
- formation dans une discipline complémentaire (danse classique, danse contemporaine, danse jazz, danse hip-hop, danses du monde, etc.) afin de diversifier les langages chorégraphiques susceptibles d'être mobilisés ;
- ateliers d'improvisation et de composition visant à développer les compétences de danseur en mobilisant des procédés de composition et/ou des techniques d'improvisation.

Culture de la danse

Cet enseignement articule les perspectives suivantes :

- identification du fait chorégraphique dans ses différentes expressions ;
- initiation à l'analyse chorégraphique ;
- identification des savoirs et des compétences développés par l'expérience dansée.

Identification du fait chorégraphique dans ses différentes expressions

Il s'agit d'interroger la diversité des danses dans le monde actuel, à partir des représentations et des pratiques de la danse des élèves :

- découverte des différentes pratiques de la danse (individuelle/collective ; codifiée/non codifiée, sacrée/profane, etc.) ;
- identification par les élèves des pratiques de danse et de leurs contextes dans leur environnement proche (enquêtes, collectages, etc.) ;
- découverte des différents contextes de la danse (contextes géographique et historique, espaces scéniques, publics, usages des médias) ;
- sensibilisation aux relations de la danse avec les autres arts.

Initiation à l'analyse chorégraphique

Il s'agit d'acquérir des repères historiques et esthétiques ainsi que des outils méthodologiques grâce auxquels les élèves appréhendent les caractéristiques des œuvres analysées :

- présentation succincte de quelques grands courants chorégraphiques jalonnant l'histoire jusqu'à nos jours ;
- développement d'une méthodologie structurée d'observation d'une œuvre : scénographie (éclairage, costumes, décors, etc.), musique et/ou environnement sonore, dramaturgie, univers chorégraphique, espaces de représentation, relations entre les danseurs, relations au temps ;
- analyse d'extraits d'œuvres issues de genres chorégraphiques différents (comédie musicale, jazz, hip-hop, contemporain, ballet classique ou néoclassique, clip, etc.) ;
- analyse d'une composition réalisée et interprétée par les élèves ;
- présentation des enjeux de notation du mouvement et sensibilisation aux différents systèmes de notation, et étude plus approfondie de l'un d'entre eux.

Identification des savoirs et des compétences développés par l'expérience dansée

Il s'agit de s'approprier les savoirs et les compétences permettant de mettre en perspective la pratique dansée dans des contextes d'évolution personnelle et professionnelle :

- sensibilisation à la diversité des représentations et des usages du corps dans les sociétés ;
- identification des compétences et des savoirs développés par la danse ;
- découverte des professions dans lesquelles les savoirs du corps et de la danse sont mobilisés.

Classe de première et terminale

Programme d'enseignement de culture et sciences chorégraphiques, musicales ou théâtrales et de pratique chorégraphique, musicale ou théâtrale de première et terminale S2TMD

Préambule général commun aux enseignements de spécialité du cycle terminal de la série S2TMD

La série technologique Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD) accueille des élèves qui, soit développent une pratique artistique depuis plusieurs années en musique ou en danse, soit débute un parcours de formation en théâtre. Qu'ils aient suivi ou non l'enseignement technologique optionnel de culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre en classe de seconde, qu'ils aient suivi ou non l'enseignement optionnel dans un de ces mêmes domaines, tous cherchent à développer et à approfondir les compétences et les connaissances liées à leur art, et souhaitent, au cycle terminal de leur formation au lycée, y intégrer leur parcours de formation artistique. Ainsi, pour chaque domaine artistique, trois enseignements de spécialité sont proposés en classe de première, deux d'entre eux sont poursuivis en classe terminale.

L'ensemble des enseignements dispensés en cycle terminal vise à garantir à chaque élève une formation lui permettant d'envisager sereinement une diversité d'orientations dans l'enseignement supérieur au regard du projet professionnel qu'il est parallèlement amené à préciser. Au terme du cycle, l'élève a approfondi les techniques, les connaissances et les méthodes de travail propres à son domaine artistique ; il a multiplié les expériences pratiques dans des situations aussi bien individuelles que collectives, sur des répertoires et dans le cadre d'esthétiques diversifiées mais également par des approches souvent interdisciplinaires dans les projets qu'il réalise. Associés aux compétences construites et aux connaissances acquises dans les enseignements communs, les enseignements de spécialité de la série S2TMD permettent ainsi à l'élève de disposer d'une formation solide et équilibrée qui valorise sa singularité artistique.

En classe de première, l'enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES) poursuit, dans une perspective liée au domaine du spectacle vivant, des arts et de la culture, la formation générale en sciences économiques et sociales suivie en classe de seconde. Les élèves y appréhendent les divers aspects qui caractérisent la vie artistique et la manière dont elle contribue au monde contemporain. Pratiques et politiques culturelles, économie et métiers du spectacle vivant et de la culture, place et rôle de l'artiste, cadres juridiques sont ainsi étudiés et permettent à l'élève de construire une représentation exacte et précise des enjeux sociaux, économiques et juridiques du spectacle vivant et plus largement de la culture. Dès la classe de première puis en classe terminale, cet enseignement est enrichi d'informations apportées régulièrement par les membres de l'équipe pédagogique sur les secteurs professionnels et les métiers dans lesquels la formation reçue permet de se projeter. En lien avec l'enseignement de spécialité d'EDES sont ainsi découverts des secteurs aussi divers que ceux de la médiation, de la communication ou de la gestion culturelle, ceux de la régie ou de la production, ou encore ceux de la santé, du droit, de l'action sociale ou de la documentation.

Au-delà de la dynamique artistique qui les motive, les élèves sont sensibilisés à une diversité de perspectives professionnelles qui, toutes, permettent de valoriser un solide niveau de pratique et de culture artistiques comme de formation générale. Ils construisent ainsi progressivement un projet de poursuite d'études supérieures en lien avec un secteur professionnel qui les intéresse particulièrement.

À chaque niveau du cycle terminal et pour chacun des domaines artistiques, deux enseignements de spécialité complémentaires sont proposés : un enseignement de culture (chorégraphique, de la musique, du théâtre) et un enseignement de pratique (chorégraphique, de la musique, du théâtre). Le premier, centré sur la culture et les sciences de chaque domaine, construit des connaissances et des méthodes permettant à l'élève de disposer de savoirs organisés dans le domaine artistique qu'il privilégie, de les mettre en relation avec d'autres connaissances, de développer sa sensibilité à d'autres arts au bénéfice de sa pratique personnelle. L'élève développe en outre des savoir-faire lui permettant d'acquérir une autonomie pour développer sa propre culture. Le second enseignement de spécialité est centré sur la pratique artistique. Il permet à l'élève de poursuivre, à un haut niveau d'exigence et d'engagement, sa formation technique dans sa discipline principale. Il engage l'élève à approfondir ou à découvrir l'usage de techniques connexes à sa discipline principale notamment liées au développement des technologies numériques, qu'il s'agisse d'aider à la création ou d'en renouveler l'approche, d'approfondir de nouvelles formes de médiation ou encore d'investir de nouvelles démarches de diffusion artistique. Il ouvre également à des situations concrètes qui permettent à l'élève d'expérimenter l'exercice de son art selon des perspectives variées.

Les diverses situations de travail dans lesquelles les enseignements sont mis en œuvre sont abordées selon des perspectives relevant de trois champs de questionnement complémentaires (société, langages, esthétiques) précisés par les programmes. Ces perspectives, définies par l'équipe pédagogique, ne sont en aucun cas des contenus d'enseignement supplémentaires: elles constituent des questions transversales opportunément abordées et approfondies dans les situations d'apprentissage proposées. Par ces perspectives, les élèves interrogent le sens des pratiques artistiques qu'ils développent, des techniques qu'ils apprennent à maîtriser, et des projets qu'ils engagent et réalisent. Communes aux trois domaines artistiques et aux trois années du lycée, ces perspectives exigent des approches transversales associant les élèves des trois domaines artistiques et des différents niveaux

d'enseignement. Ainsi, sur cette assise transversale, les élèves danseurs peuvent-ils engager une réflexion ou un projet nécessitant l'implication des musiciens et comédiens lorsque ces derniers peuvent inversement être à l'initiative d'un projet sollicitant les autres domaines.

Chaque année du cycle, les élèves sont amenés à réaliser des projets artistiques adossés à la pratique qu'ils privilégient. Lorsque cela est possible, ces projets gagnent à être menés avec le concours d'artistes invités ou en résidence. Les élèves appréhendent ainsi la distance qu'il y a entre une technicité individuelle maîtrisée et une œuvre artistique. Ils découvrent par l'expérience les liens qui relient leur sensibilité, inscrite dans le monde contemporain, et les œuvres du passé ou celles relevant de cultures qui ne leur sont pas coutumières. Si ces projets peuvent être individuels, ils gagnent à être collectifs en associant, autour d'un objectif partagé, plusieurs élèves de la classe, voire la classe dans son ensemble. Ils sont aussi l'occasion de réunir les élèves qui suivent des enseignements dans d'autres domaines artistiques pour développer ainsi des approches interdisciplinaires multipliant les perspectives de travail en élargissant l'horizon artistique de chaque élève. Quelles qu'en soient l'ambition et les caractéristiques, chaque projet permet de s'interroger sur le sens d'une production artistique, qu'il s'agisse d'interpréter, de créer, ou encore d'envisager sa médiation et sa réception par le public.

Il est souhaitable que, chaque année du cycle, l'un au moins des projets donne aux élèves l'occasion d'une restitution publique dans un lieu dédié au spectacle vivant. Particulièrement en classe de première, celui-ci peut susciter une synergie entre l'enseignement de spécialité d'EDES et les enseignements de spécialité propres à chaque domaine. La pratique artistique s'inscrit alors dans un réseau de compétences et de responsabilités fonctionnelles, toutes nécessaires à la réussite du projet et notamment à celle de sa restitution publique.

En outre, ce projet particulier, comme les plus modestes qui jalonnent chaque année scolaire, engage l'équipe pédagogique à associer les expertises des membres de chaque établissement partenaire pour assurer une évaluation des apprentissages qui prenne en compte les multiples facettes des apprentissages artistiques de l'élève.

Au fil de ces projets et plus généralement lors des nombreuses situations de travail qui organisent ces enseignements, les élèves développent des compétences essentielles à la réussite de l'épreuve orale terminale du baccalauréat. Outre leurs capacités d'assurer la médiation de leur art et de soutenir une prise de parole en public, ils développent peu à peu leur présence vocale et corporelle à la scène et devant un auditoire, leur capacité d'interagir avec des interlocuteurs quels qu'ils soient et leur maîtrise de l'émotion adossée à une solide estime d'eux-mêmes. Portés par la singularité des projets qu'ils présentent, ils peuvent montrer à l'occasion de l'épreuve du baccalauréat les apports de leur formation en série S2TMD.

Architecture des programmes

Les programmes des enseignements de spécialité spécifiquement artistiques sont organisés de la façon suivante.

Une partie commune aux deux enseignements de spécialité du domaine artistique couvre l'ensemble du cycle terminal et comprend :

- une présentation générale de l'enseignement de spécialité qui précise son périmètre, ses enjeux et ses objectifs particuliers ;
- la présentation des compétences travaillées dans les deux enseignements de spécialité selon des équilibres variables ;
- la présentation des champs de questionnement et de leurs possibles déclinaisons selon chaque domaine artistique, permettant à chaque équipe de définir les perspectives pour chaque année scolaire ;
- une présentation générale des modalités et des démarches pédagogiques prioritairement mobilisées ;
- des précisions sur la nécessité et les formes de l'évaluation régulière des apprentissages.

Une partie spécifique à chaque enseignement de spécialité présente les contenus qui y sont travaillés :

- ces contenus sont organisés en volets complémentaires et indispensables à la formation artistique de l'élève ;
 - l'horaire disponible est réparti en proportions minimales incompressibles que les équipes pédagogiques doivent mettre en œuvre ;
 - ces proportions n'épuisent pas l'horaire disponible ; les équipes pédagogiques ont la liberté de répartir le complément de l'horaire disponible, selon les orientations du projet pédagogique conventionné entre partenaires et selon les attentes et besoins des élèves.
- Dans chacune de ces parties et autant que de besoin, les programmes précisent les éléments étudiés plus particulièrement en classe terminale, en vue notamment des épreuves de spécialité du baccalauréat.

Le programme de l'enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES), réunissant les élèves qui suivent les enseignements de spécialité dans les trois domaines artistiques (danse, musique, théâtre), adopte une architecture particulière répondant aux caractéristiques de ce domaine de formation.

Conditions de mise en œuvre de l'enseignement

Équipe pédagogique

Les deux enseignements de spécialité spécifiquement artistiques (culture et sciences, pratique artistique) sont assurés par une équipe pédagogique associant les compétences des professeurs des établissements partenaires. Il revient à chaque équipe et pour chaque enseignement de convenir de la répartition horaire entre professeurs la plus adaptée à la poursuite des objectifs fixés par les programmes et précisés par le projet pédagogique. Ce projet est concerté et validé par la convention liant les deux établissements. Dans cette perspective, les proportions complémentaires dévolues aux volets de contenus sont précisément réparties au terme d'un temps indispensable de concertation. Dans tous les cas, chaque établissement partenaire prend en charge au minima 40% du volume horaire total imparti aux enseignements de spécialité de cultures et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales et pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale (11h en classe de première, 14h en classe terminale).

Artistes, professionnels de la culture, institutions culturelles

Les artistes, créateurs, interprètes et professionnels de la culture, sont sollicités pour enrichir les enseignements, notamment à l'occasion de la réalisation de projets artistiques. Dans tous les cas, les équipes pédagogiques entretiennent une concertation régulière avec les institutions culturelles de leur environnement afin d'amener les élèves à les connaître et à en tirer parti pour leur parcours de formation.

Compléments de formation

Les enseignements de spécialité dispensés en cycle terminal garantissent la qualité et l'équilibre d'une formation artistique participant de la formation générale de l'élève. Toutefois, les élèves qui le souhaitent peuvent profiter des compléments de formation qu'ils suivent, hors parcours S2TMD, dans l'établissement partenaire. C'est dans cette perspective que la convention passée entre les établissements est attentive à l'organisation hebdomadaire des enseignements de la série et prévoit les aménagements nécessaires.

Enseignements de spécialité de culture et sciences chorégraphiques, et de pratique chorégraphique

Préambule commun aux deux enseignements de spécialité de danse

En complément des enseignements communs et de l'enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant (EDES) spécifique à la série S2TMD, les deux enseignements de spécialité propres à la danse garantissent tout au long du cycle terminal une formation générale artistique solide et équilibrée. Mis en œuvre par l'équipe partenariale, ils assurent une progression qui peut conduire à des études supérieures en danse et à une insertion professionnelle dans les métiers de la danse ou mener à une orientation vers d'autres domaines.

Les projets professionnels des élèves qui choisissent ces enseignements de spécialité peuvent concerner les métiers de la danse (interprète, chorégraphe, professeur de danse, médiateur en danse), les métiers de la culture (communication, production, programmation, collaboration artistique ou technique), ainsi que des métiers relevant de secteurs variés (les arts visuels, les métiers de la forme et du bien-être). Par ailleurs, ces enseignements permettent à ceux qui s'engageront vers le métier de danseur de bénéficier d'une formation leur donnant les moyens d'accéder, dans un avenir plus lointain, à une seconde carrière, celle de danseur se poursuivant rarement jusqu'à la fin de la vie professionnelle.

Ce programme est introduit par la présentation des champs de compétences travaillées conjointement par les deux enseignements de spécialité. En effet, ces compétences réunissent des éléments de diverses natures et ne peuvent être circonscrites à l'un ou l'autre des enseignements de spécialité.

La seconde partie présente les champs de questionnement que les élèves peuvent interroger dans les diverses situations de travail qui leur sont proposées au titre de chacun des enseignements de spécialité.

Une troisième partie est dédiée aux modalités et aux démarches pédagogiques mises en œuvre au bénéfice des apprentissages. Là encore, cet ensemble de possibilités recouvre les deux enseignements de spécialité.

La quatrième partie précise l'importance de l'évaluation régulière de la progression des élèves et rappelle la nécessité d'en mener une synthèse partagée en vue des bilans périodiques à destination des élèves et de leurs familles.

Sont enfin présentés les contenus d'enseignement propres à chacun des enseignements de spécialité de danse du cycle terminal.

Compétences travaillées au sein des deux enseignements de spécialité

Les deux enseignements de spécialité de culture et sciences chorégraphiques, et de pratique chorégraphique sont envisagés l'un au regard de l'autre, les aspects culturels, théoriques et pratiques de la danse devant s'enrichir mutuellement. Ils participent au développement de trois champs de compétences – d'interprétation, de restitution, d'analyse – que certains élèves ont travaillées en classe de seconde dans le cadre de l'enseignement technologique optionnel de pratique et culture de la danse ou dans le cadre d'apprentissages en danse conduits par ailleurs (classe CHAD, cursus de conservatoire, école de danse). L'articulation de ces deux enseignements de spécialité nécessite la coopération de tous les professeurs de l'équipe pédagogique. L'élève progresse dans sa technique et acquiert une culture chorégraphique et musicale ; il construit une expérience sensible de spectateur et apprend à poser un regard critique sur les œuvres. Il acquiert également des savoirs du corps et des connaissances sur sa mise en jeu en danse, et plus largement dans la société.

Il développe un travail chorégraphique personnel et singulier qui renforce sa créativité. Il s'agit de former l'élève à l'art de la danse autant que de l'éduquer par l'art de la danse.

Que les situations de travail relèvent de l'un ou de l'autre des enseignements de spécialité, l'articulation de ces deux enseignements permet à l'élève de construire une approche globale de sa pratique artistique et de l'élargir à d'autres champs de la création. Il s'agit d'aborder l'art de la danse par une approche à la fois sensible, pratique, technique et culturelle qui prend en compte la diversité de ses esthétiques. À travers la consolidation de ses compétences d'interprétation, de restitution et d'analyse, l'élève s'approprie des outils et des méthodes grâce auxquels il peut porter un regard éclairé sur l'art chorégraphique et, plus largement, développer ses capacités de lecture du monde qui l'entoure pour mieux y prendre sa place. Ces compétences s'enrichissent tout au long du parcours de l'élève en cycle terminal à travers des expériences de danseur, de spectateur, de chorégraphe et de critique.

Interprétation

- Développer et renforcer les compétences techniques du danseur dans différents registres expressifs et esthétiques.
- Perfectionner et utiliser de manière pertinente le vocabulaire chorégraphique.
- Mobiliser un langage gestuel riche, maîtrisé et pertinent.
- Affiner sa qualité de présence et préciser son intention dans son interprétation.

Restitution

- Situer les acteurs majeurs de l'art chorégraphique (chorégraphes, interprètes, théoriciens, collaborateurs artistiques), les courants, les œuvres, dans leurs contextes historiques, sociaux, culturels et techniques.
- Identifier les grands courants et enjeux de la création chorégraphique actuelle.
- Conduire la captation visuelle d'une séquence chorégraphiée (prise de vue, montage) et en présenter les partis pris.
- Concevoir et présenter une création singulière, et envisager les modalités de sa médiation.

Analyse

- Mobiliser des outils d'analyse au service de la compréhension d'une séquence de mouvements.
- Analyser une œuvre selon divers axes pour en dégager les éléments constitutifs et la situer dans ses contextes.
- Mobiliser ses connaissances musicales au service de la compréhension d'une œuvre chorégraphique.
- Affiner sa perception sensorielle, identifier les effets de sa pratique sur soi.
- Porter un regard analytique et critique sur sa propre pratique et évaluer ses besoins.
- Identifier et investir les savoirs corporels spécifiques à la danse.

Champs de questionnement communs aux deux enseignements de spécialité

Les champs de questionnement présentés ci-dessous concernent de nombreuses situations de travail. Les perspectives qui en sont issues, arrêtées par l'équipe pédagogique, ne sont pas des volets de contenus à étudier mais des occasions pour l'élève d'interroger la pratique de son art et les connaissances qu'il construit à son propos. Elles l'engagent à se situer aussi bien dans le champ social, dans celui des langages, que dans celui des esthétiques qui font la réalité de l'art chorégraphique aujourd'hui. Elles contribuent à la définition progressive d'un projet personnel d'études supérieures, voire d'insertion professionnelle, dans le domaine de la danse comme dans un domaine connexe.

Chaque année du cycle, au moins trois perspectives relevant de champs de questionnement différents sont choisies par l'équipe pédagogique. Les professeurs en charge des différents contenus d'enseignement peuvent opportunément s'en emparer pour approfondir certains aspects des apprentissages. Ces perspectives permettent ainsi aux élèves de relier la pluralité des situations de formation qu'ils rencontrent et d'en apprécier la complémentarité, le sens, la portée et les enjeux au-delà de la spécificité du travail qu'ils sont en train de conduire.

En classe terminale et en vue des épreuves de spécialité du baccalauréat, trois perspectives parmi celles choisies sont obligatoirement mobilisées. Elles sont à ce titre spécifiquement mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Champs de questionnement	Perspectives
Art chorégraphique et société	– Art chorégraphique, engagement et pouvoir – Art chorégraphique et espaces scéniques Classe terminale : Art chorégraphique et monde contemporain
Art chorégraphique et langages	– Art chorégraphique et dramaturgie – Art chorégraphique et scénographie Classe terminale : Art chorégraphique et autres langages artistiques / nouvelles technologies
Art chorégraphique et esthétiques	– Art chorégraphique, traditions et filiations – Art chorégraphique et diversité des références chorégraphiques Classe terminale : Art chorégraphique, représentations, mises en jeu et discours sur le corps

Modalités et démarches pédagogiques

L'acquisition d'une culture chorégraphique suppose non seulement de s'approprier des connaissances théoriques dans différents domaines, mais aussi de mettre concrètement à l'épreuve ces connaissances lorsque l'élève s'engage en tant que spectateur, danseur, chorégraphe ou performeur. Ces situations pratiques donnent du sens aux connaissances acquises, nourrissent la réflexion et permettent la construction de points de vue personnels.

L'enseignement de culture et sciences chorégraphiques alterne des moments durant lesquels l'élève travaille de manière individuelle et d'autres où il collabore au sein d'une équipe.

Cet enseignement propose des situations d'apprentissage diversifiées pouvant prendre la forme :

- d'apports de connaissances théoriques ;
- d'études détaillées d'œuvres chorégraphiques ;
- de mises en œuvre de méthodes et d'outils d'analyse divers ;

- de mises en situation pratique ;
- de recherches documentaires et d'études d'archives en ligne ;
- de confrontations d'analyses des productions des élèves ;
- de rencontres et d'échanges avec des professionnels du spectacle vivant ;
- de rencontres avec des œuvres.

L'enseignement de pratique chorégraphique est dispensé en groupe, dans des lieux spécifiques, et prend la forme de cours réguliers, d'ateliers et de temps consacrés à l'étude du répertoire et à la création. Le cours permet essentiellement de travailler la maîtrise technique du mouvement dansé et l'aspect stylistique d'une discipline, éléments constitutifs de la danse en tant que langage.

L'atelier permet d'explorer le mouvement, d'installer une relation particulière avec l'élève, de développer sa créativité et d'insuffler de nouvelles dynamiques au sein du groupe. Ces différents temps de pratique, tout à la fois de répétition, d'expérimentation, d'improvisation, d'observation et de structuration, sont autant d'occasions pour l'élève de cultiver son espace personnel d'expression. Les habiletés d'interprète et de chorégraphe de l'élève sont ainsi développées dans des situations variées telles que :

- les répétitions et le perfectionnement d'éléments techniques ;
- l'expérimentation (ateliers d'improvisation et de composition) ;
- la création ;
- la réalisation de projets personnels et collectifs ;
- la participation à des formes diversifiées de spectacles.

Du fait de la diversité des profils des élèves, l'équipe pédagogique adapte les contenus des enseignements à leurs besoins et à leurs attentes. Au cours des deux années du cycle, il s'agit d'accompagner chaque élève dans sa singularité afin qu'il acquière un bon niveau de maîtrise dans sa discipline principale tout en perfectionnant son vocabulaire chorégraphique dans d'autres disciplines complémentaires.

La pratique de la danse soumet le corps et l'esprit à des contraintes importantes. Aussi importe-t-il de développer chez l'élève certaines qualités, de renforcer son endurance et sa détermination tout en préservant son intégrité et son équilibre, en adaptant les charges de travail et d'entraînement à ses possibilités du moment et à son état de fatigue.

Autant que cela est possible, les élèves sont amenés à réaliser des projets collectifs interdisciplinaires ambitieux qui associent non seulement des élèves musiciens et comédiens, mais aussi d'autres élèves du lycée.

La tenue d'un carnet de bord dans lequel l'élève, guidé par le professeur, consigne et ordonne différentes expériences de danseur, de spectateur et de chorégraphe, l'aide à porter un regard réflexif sur sa pratique et à créer des liens entre les diverses composantes des deux enseignements de spécialité mais aussi avec les connaissances construites par l'enseignement de spécialité d'économie, droit et environnement du spectacle vivant, et par les enseignements communs. Ces mises en relation sont essentielles pour permettre à l'élève de construire un projet personnel qui mobilise des connaissances de diverses natures.

Évaluation des apprentissages

Tout au long du cycle terminal, les apprentissages sont évalués par les professeurs en charge des différents volets de contenus enseignés au sein des deux établissements partenaires. Ces évaluations portent sur des objectifs préalablement explicités aux élèves afin que ceux-ci mesurent pleinement ce qui est attendu, les progrès effectués et les difficultés restant à surmonter. Les élèves sont régulièrement mis en situation d'autoévaluation.

L'équipe pédagogique en charge des enseignements de spécialité de danse établit des points d'étape réguliers sur les acquis des élèves, particulièrement dans la perspective du bilan trimestriel communiqué aux familles. Ce bilan éclaire l'appréciation globale sur la progression de l'élève que délivre le conseil de classe sur la base de l'évaluation des apprentissages dans l'ensemble des composantes de la formation (enseignements communs et enseignements de spécialité).

Contenus de l'enseignement de spécialité de culture et sciences chorégraphiques

Chaque année du cycle terminal, les contenus de l'enseignement de spécialité de culture et sciences chorégraphiques sont organisés en trois volets :

- culture chorégraphique ;
- culture musicale ;
- sciences et connaissances sur le corps.

Ces volets garantissent une formation équilibrée dans le domaine de la culture et des sciences de la danse, que viennent compléter les volets de contenus du second enseignement de spécialité de pratique chorégraphique.

Les tableaux ci-dessous présentent les proportions minimales dévolues à ces trois volets sur chaque année scolaire. Il revient chaque année à l'équipe pédagogique en charge des enseignements de spécialité spécifiques à la série S2TMD d'organiser le temps restant soit pour renforcer certains volets de contenus, soit pour réaliser des projets collectifs interdisciplinaires. L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et aux besoins des élèves.

Cette répartition des horaires est portée à la connaissance des élèves et de leurs familles et est précisée par un avenant annuel, au sein de la convention cadre entre les partenaires.

Volets	Proportions minimales de l'horaire global	
	Première	Terminale
Culture chorégraphique	30 %	30 %
Culture musicale	20 %	10 %
Sciences et connaissances sur le corps	10 %	20 %
<i>Horaire restant à affecter</i>	40 %	40 %

Culture chorégraphique

Il s'agit de construire une culture riche, diverse et structurée autour de références de toutes natures, et de développer la capacité de l'élève d'analyser des œuvres chorégraphiques et de porter sur elles un regard critique. Au regard des enseignements d'histoire de l'art chorégraphique et des approches problématisées retenues, l'équipe pédagogique détermine les œuvres qui font l'objet d'une analyse.

— Histoire de l'art chorégraphique

Au fil du cycle terminal, l'élève acquiert une solide connaissance de l'histoire de l'art chorégraphique et des arts. En examinant les perspectives choisies par l'équipe pédagogique (cf. supra), il affine progressivement sa connaissance des œuvres et des esthétiques ; il appréhende également les évolutions des langages chorégraphiques qu'il situe dans un réseau de connaissances propres à chaque période étudiée, de la Renaissance à la scène actuelle en passant par l'éveil des modernités. En s'appuyant sur une recherche documentaire et sur l'étude d'archives en ligne, il apprend à identifier les caractéristiques significatives des œuvres chorégraphiques abordées et à les situer, qu'elles relèvent de la période contemporaine ou bien du passé.

— Observation, analyse et argumentation

Méthodologie d'observation d'une œuvre chorégraphique

Sur la base de l'analyse d'extraits d'œuvres chorégraphiques, l'élève apprend à reconnaître et à identifier des processus de création (analyse des choix opérés par le chorégraphe pour transmettre une intention), des motifs chorégraphiques (réurrence de phrases ou de mouvements dans une pièce chorégraphique), l'environnement musical ou sonore, des paramètres scénographiques (lumières, décors, costumes, projections d'image, etc.), une signature chorégraphique (réurrence de phrases ou de mouvements caractéristiques d'un chorégraphe). Dans le cas d'œuvres filmées, il apprend à identifier des paramètres de prise de vue et de montage.

De l'observation à l'analyse et à l'argumentation

L'élève apprend à s'appuyer sur des éléments caractéristiques identifiés pour justifier un point de vue sur une œuvre en la situant dans un contexte plus large. Dans cette perspective, il étudie au moins six œuvres en première et huit en terminale, en lien avec les perspectives choisies par l'équipe pédagogique, soit en allant au spectacle, soit en s'appuyant sur un support audiovisuel dont il analyse de courts extraits. Dans le cas d'œuvres filmées, il analyse les choix de captation.

Analyse et justification d'une composition réalisée, interprétée et filmée par les élèves

Les élèves composent (individuellement ou collectivement) une courte séquence dansée et en réalisent une captation et un montage vidéo, qui servent de supports à l'analyse et à la construction d'un argumentaire sur les choix de composition et de captation.

Culture musicale

À partir d'expériences corporelles et de l'écoute d'œuvres, l'élève danseur développe les connaissances et compétences musicales nécessaires à l'exercice de son art. La partition peut être envisagée comme une aide à l'analyse.

L'équipe pédagogique détermine les œuvres qui font l'objet d'une analyse. Autant que cela est possible, les perspectives retenues par l'équipe pédagogique au titre des champs de questionnement sont approfondies pour développer la culture musicale de l'élève.

— Histoire de la musique

Étude des grands courants et des genres musicaux de la musique occidentale de la Renaissance à nos jours.

— Analyse musicale

Écoute et analyse d'œuvres musicales en relation avec le champ chorégraphique.

Acquisition d'un vocabulaire et d'une méthodologie d'analyse.

Écoute et expérimentation corporelle de séquences rythmiques.

Sciences et connaissances sur le corps

Il s'agit d'identifier les effets de la pratique intensive de la danse sur le corps humain et d'amener l'élève à s'interroger sur son propre corps, ses sensations, ses perceptions, ses capacités, ses limites. Il revient à l'équipe pédagogique d'organiser et de répartir les différents aspects de ce volet de formation sur les deux années du cycle terminal et d'établir des liens avec les enseignements d'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé de l'établissement artistique partenaire (notamment pour ce qui concerne les études de cas pratiques).

— Connaissances fondamentales sur le fonctionnement du corps humain et liens avec la pratique de la danse
 Les contenus s'organisent autour des domaines suivants : la sollicitation des grandes fonctions du corps humain en danse; la mobilisation des systèmes articulaire et musculaire ; les différents types de contraction musculaire ; le système sensoriel ; le système nerveux et la notion de schéma corporel en danse ; l'équilibre et la posture ; la sensation, la perception, le contrôle et la régulation du mouvement. Les connaissances théoriques sont illustrées et mobilisées dans des études de cas (théoriques et pratiques) relatives à des styles, des techniques ou des répertoires, de la danse baroque à nos jours.

— Connaissances sur l'entraînement en danse
 Les contenus s'organisent autour des domaines suivants: les méthodologies de l'entraînement en danse; les composantes de la performance en danse et leur amélioration ; les pratiques somatiques ; la traumatologie spécifique à la danse et les risques de la pratique intensive ; l'hygiène de vie du danseur ; les facteurs et les impacts de l'anxiété sur la performance du danseur.

Contenus de l'enseignement de spécialité de pratique chorégraphique

Chaque année du cycle terminal, les contenus de l'enseignement de spécialité de pratique chorégraphique sont organisés en trois volets :

- travail technique dans la discipline principale ;
- travail technique dans une discipline complémentaire ;
- ateliers de pratique, d'improvisation et de composition.

Chacun de ces volets est indispensable et participe d'une base fondamentale sur laquelle se construisent la qualité et la solidité d'une formation en danse, en lien avec les volets de contenus travaillés dans l'enseignement de spécialité de culture et sciences chorégraphiques. Les tableaux ci-dessous présentent les proportions minimales dévolues à ces trois volets sur chaque année scolaire. Il revient chaque année à l'équipe pédagogique en charge des enseignements de spécialité spécifiques à la série S2TMD d'organiser le temps restant soit pour renforcer certains volets de contenus, soit pour réaliser des projets collectifs interdisciplinaires. L'équipe s'attache ainsi à répondre au mieux aux attentes et aux besoins des élèves.

Cette répartition des horaires est portée à la connaissance des élèves et de leurs familles, et est précisée au sein de la convention cadre entre les deux partenaires par un avenant annuel.

Volets	Proportions minimales de l'horaire global	
	Première	Terminale
Travail technique dans la discipline principales	40 %	40 %
Travail technique dans une discipline complémentaire	20 %	20 %
Ateliers de pratique d'improvisation et de composition	10 %	20 %
<i>Horaire restant à affecter</i>	30 %	20 %

Travail technique dans une discipline principale

L'élève perfectionne sa technique dans sa discipline principale (classique, contemporain, jazz, hip-hop) en s'appuyant sur un répertoire et un vocabulaire spécifiques.

Travail technique dans une discipline complémentaire

L'élève développe une technique dans une discipline complémentaire (classique, contemporain, jazz, hip-hop, danses du monde, etc.) de sa discipline principale. Il diversifie sa connaissance et sa pratique des langages chorégraphiques au service de sa pratique de danseur.

Ateliers de pratique, d'improvisation et de composition

L'élève enrichit et renouvelle ses expériences artistiques par l'improvisation et la composition ; il construit également ses compétences d'interprète et de chorégraphe pour s'engager dans une démarche de création. Il développe ses capacités d'improvisation à partir d'un thème et/ou d'une musique, par l'écoute, l'affirmation de sa propre sensibilité et l'affinement de ses perceptions sensorielles. Il apprend à construire une séquence chorégraphique dont il est capable d'explicitier la conception, en s'appuyant sur sa connaissance et sa maîtrise des différents langages de références et en justifiant les choix réalisés. Par ailleurs, il effectue des captations audiovisuelles de séquences dansées par lui-même ou par ses pairs, et en réalise des montages vidéo.

Dans chacun de ces volets, l'enseignement vise le perfectionnement et l'enrichissement des éléments techniques dans les disciplines choisies ; il permet d'améliorer la précision et la vitesse de l'exécution, la maîtrise de l'énergie et de la respiration, la qualité de la mémorisation. Il développe également les compétences liées à l'improvisation et à la composition chorégraphiques. Les connaissances acquises et les compétences construites dans l'enseignement de spécialité de culture et sciences chorégraphiques enrichissent celles de la pratique. L'élève apprend à porter un regard réflexif sur sa propre pratique : il exprime et justifie l'utilisation personnelle de processus de création.